

(4) Un gardien de port ou un gardien de port adjoint, nommé d'après le présent article, peut être nommé à une autre charge sous le régime de la présente loi et en pareil cas doit, en sus de son traitement de gardien de port ou adjoint de gardien de port, être rémunéré, pour ses services dans cette autre charge, de la manière prévue par la présente loi pour cette dernière charge.

(5) Les articles six cent huit, six cent dix et six cent trente-trois ne s'appliquent pas aux gardiens de port, aux gardiens de port adjoints, aux commis ou préposés nommés en vertu du présent article.

M. CARTER: J'allais justement m'informer de ces gardiens de port. Ne sont-ils nommés que lorsqu'il s'agit de ports nationaux?

M. MATTHEWS: Non. Des gardiens peuvent être nommés là où l'activité en motive la nomination.

M. CARTER: Est-ce que leurs fonctions sont les mêmes que celles des directeurs de port?

M. MATTHEWS: Non. Le gardien de port s'occupe de l'inspection de la cargaison et des règlements concernant le chargement du grain.

M. CARTER: Cela s'applique aux ports de très grande importance?

M. MATTHEWS: Je le crois.

M. CARTER: Et non pas aux ports qui n'ont que de petits quais?

M. MATTHEWS: Je ne le crois pas.

M. BROWNE: Je voudrais en savoir plus long sur les gardiens de port. Je n'ai jamais entendu cette expression auparavant. Nous n'en avons pas à Terre-Neuve.

M. MATTHEWS: Non.

M. BROWNE: Est-ce qu'il y en a en Nouvelle-Écosse, à North-Sydney, par exemple?

M. MATTHEWS: Je crois que le capitaine Kerr peut vous renseigner.

Le capitaine KERR: Je me nomme J. W. Kerr, et je suis le surveillant des services nautiques au ministère des Transports.

Monsieur le président et messieurs, il y a des gardiens de port dans les ports principaux, comme à Sydney, Halifax, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, de même qu'à Vancouver, New-Westminster et Victoria sur la côte ouest.

M. BROWNE: A North-Sydney?

Le capitaine KERR: Le gardien de port de Sydney remplira les fonctions de gardiens de port à North-Sydney sur demande.

M. BROWNE: Pouvez-vous me dire quelles seraient ses fonctions à cet endroit?

Le capitaine KERR: Si un navire arrive en détresse, le gardien de port peut le visiter et émettre un certificat de bon état de navigabilité. Ce certificat est de grande importance dans l'assurance maritime.

M. BROWNE: Est-ce un employé de plein temps?

Le capitaine KERR: A Sydney, oui.

M. BROWNE: Est-il une sorte d'inspecteur de Lloyds?

Le capitaine KERR: Non. Ces gens sont tout à fait distincts des gardiens de port, mais le gardien de port peut être employé par Lloyds pour faire une enquête au cas où l'inspecteur de Lloyds ne serait pas présent.

M. BROWNE: Votre homme de Sydney est-il toujours occupé?

Le capitaine KERR: Il est en même temps capitaine de port et agent maritime.